

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 3.0

Date d'édition: 23 Novembre 2018

Date de la Première Édition: 24 Août 2012

www.vishaypg.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SELON LES RÈGLEMENTS (CE)
1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale	H Cement Thinner
N° CAS	Mélange
N° EINECS	Mélange
No. D'Enregistrement d'REACH	Aucun attribué.

1.2 Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

Utilisation Identifiée	PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie
Utilisations Déconseillées	Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Information sur le fournisseur

Identification de la société	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW Royaume-Uni
Téléphone	+44 (0) 1256 462131
Fax	+44 (0) 1256 471441
Email (personne compétente)	mm.uk@vishaypg.com

1.4 Tél. d'urgence

Langues parlées	(00-1) 703-527-3887 – CHEMTREC
-----------------	--------------------------------

24 heures, anglais est parlé

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Met. Corr. 1; H290
Acute Tox. 4; H332
Skin Irrit. 2; H315
Skin Sens. 1; H317
Eye Dam. 1; H318
Resp. Sens. 1; H334
STOT SE 3; H335
Muta. 1B; H340
Carc. 1A; H350
Repr. 2; H361f
STOT RE 2; H373
Aquatic Chronic 2; H411

2.2 Éléments d'étiquetage

Désignation Commerciale

Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
H Cement Thinner

Pictogramme(s) de Danger



Mention(s) d'Avertissement

DANGER

Contient:

Acide phosphorique et Chromium (VI) trioxide

Mention(s) de Danger

H290: Peut être corrosif pour les métaux.
H315: Provoque une irritation cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 3.0

Date d'édition: 23 Novembre 2018

Date de la Première Édition: 24 Août 2012

www.vishaypg.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SELON LES RÈGLEMENTS (CE)
1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H332: Nocif par inhalation.
H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H340: Peut induire des anomalies génétiques.
H350: Peut provoquer le cancer.
H361f: Susceptible de nuire à la fertilité.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil(s) de Prudence

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P304+P341: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+P311: En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Autres informations

Aucun.

2.3 Autres dangers

Aucun.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable

3.2 Mélanges Substances dans les préparations / mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Acide phosphorique	< 25	7664-38-2	231-633-2/ 616-646-7	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 (LCS: ≥ 25%)
Chromium (VI) Trioxide	< 5	1333-82-0	215-607-8	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Ox. Sol. 1; H271 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 2; H330 Skin Corr. 1A; H314 Skin Sens. 1; H317 Resp. Sens. 1; H334 Muta. 1B; H340 Carc. 1A; H350 Repr. 2; H361f STOT SE 3; H335 (LCS: ≥ 1%) STOT RE 1; H372 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 3.0

Date d'édition: 23 Novembre 2018

Date de la Première Édition: 24 Août 2012

www.vishaypg.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SELON LES RÈGLEMENTS (CE)
1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Porter un vêtement de protection approprié. Éviter tout contact. Éviter de respirer vapeurs. Nne pas utiliser la technique du bouche-à-bouche. Un centre de nettoyage / d'eau devrait être disponible pour se laver les yeux et la peau.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Si une personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et obtenir des soins médicaux immédiats. Appliquer, s'il y lieu, la respiration artificielle. Nne pas utiliser la technique du bouche-à-bouche. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

Contact avec la Peau

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation s'étend. Obtenir une consultation rapidement, de préférence auprès d'un ophtalmologue.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire deux verres d'eau. Ne pas faire vomir. Permettre au patient de boire 5 à 10 g d'acide ascorbique (pas sous forme de comprimés effervescents) dissous dans de l'eau. Cette dose peut être répétée plusieurs fois. Alerter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Nocif par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut induire des anomalies génétiques. Peut causer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. A cause de l'effet différé de l'empoisonnement et pour des raisons de sécurité, elles doivent rester sous surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

Instructions pour le Médecin:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Si la peau est rèche ou présente des lésions, tamponner à l'aide de compresses de gaz imbibées de solution d'acide ascorbique fraîchement préparée (10 g dans 100 g d'eau).

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Obtenir une consultation rapidement, de préférence auprès d'un ophtalmologue. Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue.

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 3.0

Date d'édition: 23 Novembre 2018

Date de la Première Édition: 24 Août 2012

www.vishaypg.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, oxydes de métal/oxydes et Oxydes de phosphore.
- 5.3 Conseils aux pompiers** Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter tout contact. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter de respirer vapeurs.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter l'eau de rinçage à l'égout. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Neutraliser avec: chaux éteinte (hydroxyde de calcium), carbonate de sodium, carbonate de calcium ou bicarbonate de sodium. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Transférer dans un conteneur pour élimination. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Voir Rubrique: 8.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**
Température de stockage: Ambiante. 5 - 25°C
Temps limite de stockage: Stable dans les conditions normales.
Matières incompatibles: Conserver à l'écart des: Matières combustibles, Alcalis, Agent réducteur, Agents oxydants forts, Acides et métaux. Tenir à l'écart de l'eau.
Réagit violemment avec les alcalis puissants. Tout contact direct avec des alcalis peut produire de l'hydrogène gazeux. De l'hydrogène gazeux est libéré au contact de la plupart des métaux. Réaction exothermique avec l'eau. Peut être corrosif pour les métaux.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Récipients convenables: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Voir Rubrique: 1.2.

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME		VLCT (ou VLE)		Observations	TMP No.	FT No.	Année
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³				
Acide phosphorique	7664-38-2	0.2	1	0.5	2	-	-	37	2004

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 3.0

Date d'édition: 23 Novembre 2018

Date de la Première Édition: 24 Août 2012

www.vishaypg.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

Source: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

8.1.2	Valeur limite biologique	Non fixé.
8.1.3	PNECs et DNELs	Non fixé.
8.2	Contrôles de l'exposition	
8.2.1	Contrôles techniques appropriés	Assurer une ventilation adéquate. ou Utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.
8.2.2	Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)	Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Les vêtements de protection doivent être spécifiquement sélectionnés pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses manipulées. Il est important de vérifier la résistance des vêtements de protection aux produits chimiques auprès du fournisseur respectif. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.
	Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).
		
	Protection de la peau	Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.
		
	Protection respiratoire	Protection de corps: Combinaison de protection assurant une protection complète, bottes et gants en plastique.
		
8.2.3	Dangers thermiques	Ne pas utiliser dans des locaux insuffisamment ventilés. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type P peut être approprié.
8.2.3	Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement	Non applicable. Éviter le rejet dans l'environnement.

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Jaune-Rouge Liquide
Odeur	Odeur non
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	104°C (Mélange)
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'Evaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	23.7 mmHg @ 20°C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 3.0

Date d'édition: 23 Novembre 2018

Date de la Première Édition: 24 Août 2012

www.vishaypg.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

Densité de vapeur	0.7 (Air = 1)
Densité relative	1.28 (De l'eau =1)
Solubilité(s)	Miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations Rien de connu.

10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Peut être corrosif pour les métaux.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Réagit violemment avec les alcalis puissants. Tout contact direct avec des alcalis peut produire de l'hydrogène gazeux. De l'hydrogène gazeux est libéré au contact de la plupart des métaux. Réaction exothermique avec l'eau. À température élevée, formation d'oxydes phosphoreux.
10.4 Conditions à éviter	Tenir à l'écart de l'eau.
10.5 Matières incompatibles	Conserver à l'écart des: Matières combustibles, Alcalis, Agent réducteur, Agents oxydants forts, Acides et métaux.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, et éventuellement du chrome. Le claquage thermique peut dégager de l'oxyde phosphorique.

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)	
Toxicité aiguë	
Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Inhalation	Acute Tox. 4: Nocif par inhalation. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 10 mg/l.
Chromium (VI) Trioxide	Acute Tox. 2; H330 Classification harmonisée Pas de données
Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Skin Irrit. 2; Provoque une irritation cutanée.
Acide phosphorique	Skin Corr. 1B; H314 Corrosif pour la peau. (lapin) (Unnamed, 1980)
Chromium (VI) Trioxide	Skin Corr. 1A; H314 Corrosif pour la peau. (lapin) (Unnamed, 1983)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Eye Dam. 1: Provoque des lésions oculaires graves.
Chromium (VI) Trioxide	Eye Dam. 1; H318 Corrosif aux yeux. (lapin) (Unnamed, 1979)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée. Resp. Sens. 1: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Chromium (VI) Trioxide	Skin Sens. 1; H317 Sensibilisation cutanée: Pas de données Resp. Sens. 1; H334 Sensibilisation respiratoire: Pas de données

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 3.0

Date d'édition: 23 Novembre 2018

Date de la Première Édition: 24 Août 2012

www.vishaypg.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

Mutagenicité sur les cellules germinales Chromium (VI) Trioxide	Muta. 1B: Peut induire des anomalies génétiques. Muta. 1B; H340 In vitro: Preuve de génotoxicité. (EU Risk Assessment Report, 2005) In vivo: Preuve de génotoxicité. (EU Risk Assessment Report, 2005) Carc. 1A: Peut causer le cancer. Carc. 1A; H350 Carcinogène chez l'animal (EU Risk Assessment Report, 2005) Repr. 2: Susceptible de nuire à la fertilité. Repr. 2; H361f Toxicité pour le développement: LOAEL (souris) mg/kg p.c. /jour: 60 (EU Risk Assessment Report, 2005) STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires.
Cancérogénicité Chromium (VI) Trioxide	STOT SE 3; H335 Irritant pour les voies respiratoires. (rat)(Inhalation) (Unnamed, 1989) STOT RE 2: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. STOT RE 1; H372 Orale: NOAEL (rat) mg/kg p.c. /jour: 24 (Unnamed, 1996) Inhalation: LOAEC (souris) mg/m ³ 3.63. Effets et Symptômes: Les voies respiratoires Irritation (Adachi S, 1986) Cutanée: Pas de données Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction Chromium (VI) Trioxide	Aucun.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Chromium (VI) Trioxide	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Chromium (VI) Trioxide	
Danger par aspiration	
11.2 Autres informations	

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité Chromium (VI) Trioxide	Aquatic Chronic 2: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Estimation Mélange CL50 > 1 ≤ 10 mg/l (Poissons) Aquatic Aigu 1; H400 Aquatic Chronic 2; H410 Aigu: LC50 (poisson) mg/l: 13 – 120 (96 heures) (Plusieurs espèces) (EU Risk Assessment Report, 2005) Chronique: CSEO 0.05 – 0.92 (30 Jours) (Plusieurs espèces) (EU Risk Assessment Report, 2005)
12.2 Persistance et dégradabilité Acide phosphorique Chromium (VI) Trioxide	Les méthodes de détermination de la biodégradabilité des agents ne sont pas applicables aux substances inorganiques. Ne s'applique pas aux substances inorganiques Ne s'applique pas aux substances inorganiques Aucune information sur le mélange lui-même.
12.3 Potentiel de bioaccumulation Acide phosphorique Chromium (VI) Trioxide	Ne s'applique pas aux substances inorganiques Ne s'applique pas aux substances inorganiques
12.4 Mobilité dans le sol Acide phosphorique Chromium (VI) Trioxide	Le produit devrait être modérément mobile dans le sol. Ne s'applique pas aux substances inorganiques Ne s'applique pas aux substances inorganiques
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB. Aucun des ingrédients de ce produit ne remplit les critères requis pour être considéré comme une substance PBT ou vPvB.
12.6 Autres effets néfastes	Rien de connu.

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Ne pas jeter à l'égout sans diluer et neutraliser. Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Les récipients doivent être décontaminés conformément aux législations en vigueur.
13.2 Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 3.0

Date d'édition: 23 Novembre 2018

Date de la Première Édition: 24 Août 2012

www.vishaypg.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SELON LES RÈGLEMENTS (CE)
1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

nationales.

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN 1760	UN 1760	UN 1760
14.2 Désignation officielle de transport	CORROSIVE LIQUID N.O.S	CORROSIVE LIQUID N.O.S	CORROSIVE LIQUID N.O.S
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Substance dangereuse pour l'environnement	Classé comme Polluant Marin.	Substance dangereuse pour l'environnement
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.		
14.8 Renseignements supplémentaires	Aucun.		

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1 Règlements de l'UE	
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Usage réservé aux utilisateurs professionnels. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction).
REACH: LIITE XIV luvanvaraisten aineiden luettelo	Chromium (VI) trioxide
Annexe XVII (Restrictions)	Chromium (VI) trioxide - Paragraphe 28: Restriction d'approvisionnement pour le grand public des substances et mélanges classés Carc 1A ou 1B. , Entrée 29 : restriction de l'approvisionnement de substances ou mélanges au grand public, si classé comme Muta. 1A ou 1B, Entrée 47 : restreint dans le ciment si > 2 mg/kg (0,0002 %) du poids sec total du ciment (Des exemptions s'appliquent)
Substance(s) extrêmement préoccupante	Chromium (VI) trioxide: cancérogène et Mutagène
15.1.2 Règlements nationaux	
Allemagne	Classe de danger pour l'eau 3
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: V3.0

Mis à jour Paragraphe 1.4, 2.1, 3, 4.3, 6.3, 7.1, 11, 12, 13.1, 15, 16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Acide phosphorique (N° CAS 7664-38-2) et Chromium (VI) trioxide (N° CAS 1333-82-0), Enregistrement(s) ECHA pré-existant Acide phosphorique (N° CAS 7664-38-2) et Chromium (VI) trioxide (N° CAS 1333-82-0).

Références bibliographiques:

- European Union Risk Assessment Report: chromium trioxide, sodium chromate, sodium dichromate, ammonium dichromate, potassium dichromate. 2005. European Chemicals Bureau. 3rd Priority List; Volume 53.
- Adachi S et al. 1986. Effects of chromium compounds to the respiratory system. Part 4. Jpn J Ind Health 1986 (28); 283-287

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Estimation Propriétés physico-chimique de la substance
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Eye Dam. 1; H318	Calcul du seuil
Acute Tox. 4; H332	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 3.0

Date d'édition: 23 Novembre 2018

Date de la Première Édition: 24 Août 2012

www.vishaypg.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

Resp. Sens. 1; H334	Calcul du seuil
STOT SE 3; H335	Calcul du seuil (LCS)
Muta. 1B; H340	Calcul du seuil
Carc. 1A; H350	Calcul du seuil
Repr. 2; H361f	Calcul du seuil
STOT RE 1; H372	Calcul du seuil
Aquatic Chronic 2; H411	Calcul récapitulatif

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

STEL: Limite d'exposition (15 min)

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

TWA: Valeur d'exposition moyenne pondérée

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

LCS: Limite de concentration spécifique

Catégorie de risque / Code de classification:

Ox. Sol. 1; Matière solide comburante, Catégorie 1

Met. Corr. 1; Métal Corrosif, Catégorie 1

Acute Tox. 3; Toxicité aiguë, Catégorie 3

Acute Tox. 3; Toxicité aiguë, Catégorie 3

Skin Corr. 1 ; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1

Skin Sens. 1 ; Catégorie Sensibilisation cutanée 1

Eye Dam. 1; Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

Acute Tox. 2; Toxicité aiguë, Catégorie 2

Resp. Sens. 1; Catégorie Sensibilisation respiratoire 1

STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Muta. 1B; Mutagenicité sur les cellules germinales, Catégorie 1B

Carc. 1B; Cancérogénicité, Catégorie 1B

Repr. 2; Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2

STOT RE 1; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1

Aquatic Acute 1; Dangereux pour l'environnement aquatique, Aigu, Catégorie 1

Aquatic Chronic 1; Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 1

Aquatic Chronic 2; Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 2

Mention(s) de Danger

H271: Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

H301: Toxique en cas d'ingestion.

H311: Toxique par contact cutané.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H330: Mortel par inhalation.

H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H340: Peut induire des anomalies génétiques.

H350: Peut provoquer le cancer.

H361f: Susceptible de nuire à la fertilité.

H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.



Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.